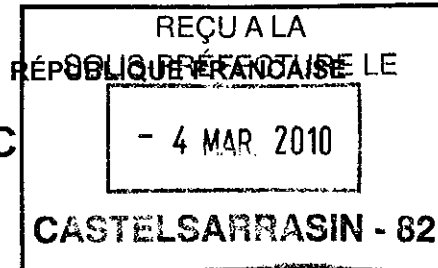


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ FEVRIER (25/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Février 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES : Mme Marie DOURLENT (représentée par M. Alain JEAN) **Adjointe**, M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Christine FANFELLE, (représentée par Mme Christine LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Étaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Odile MARTY-MOTHEs est nommée secrétaire de séance.

13 - 25-02-2010

CONVENTIONS DE SERVITUDES DE PASSAGES CONSORTS DAUCH ET CONSORTS FURLANETTO : AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAINS PRIVES DE CANALISATIONS D'EAUX USEES Ø 200 MM

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU le rapport de Jean- Paul NUNZI, et le projet de conventions qui y est joint, proposant de ce prononcer sur :

- l'autorisation de passer une canalisation d'eaux usées de Ø 200 mm en terrains privés,
- l'opportunité de réaliser des travaux de création de branchement sur les parcelles CM86 et CM421,

CONSIDERANT, le projet d'extension communal des eaux usées dans le quartier du Luc,

CONSIDERANT, que les propriétaires des terrains cadastrés CM86 (consorts DAUCH) et CM421, 580 et 91 (consorts FURLANETTO), ont donné leurs accords pour l'implantation d'une canalisation enterrée sur leurs parcelles, réalisée au moyen d'une canalisation de diamètre 200 mm,

CONSIDERANT, que pour concrétiser cette autorisation, il convient de passer deux conventions de servitudes de passages avec les consorts DAUCH et les consorts FURLANETTO,

LE CONSEIL COMMUNAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

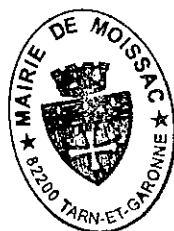
AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage avec les consorts DAUCH pour concéder l'implantation d'une canalisation d'eaux usées, sur la parcelle cadastrée section CM n°86 leur appartenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage avec les consorts FURLANETTO pour concéder l'implantation d'une canalisation d'eaux usées, sur les parcelles cadastrées section CM n°421, 580 et 91,

APPROUVE la proposition de travaux de création de regards de branchement sur les parcelles CM86 et CM421

APPROUVE la proposition de conserver à la charge de la commune les frais notariés éventuels et d'enregistrement au bureau des hypothèques

Imputation budgétaire : article 6227 (frais d'actes et de contentieux)



Pour copie conforme
Moissac le 1^{er} mars 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

